



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix du mois de septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Coralia LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeanne PITICCO

Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON

Absente excusée : Madame Laurence HOTTE donne pouvoir à Madame Eliane DUTHEL

Absent : Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric VERRON est désigné et accepte cette fonction

Date de la convocation : 03/09/2024

Date d'affichage : 03/09/2024

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2024
- 2- Délibération 30-2024 : décision modificative n°2 : budget assainissement
- 3- Délibération 31-2024 : autorisant Madame le Maire à signer la convention avec l'association « les amis de l'école » dans le cadre du projet « cyclo'lac »
- 4- Point sur les commissions communales
- 5- Points sur les commissions de la CCY
- 6- Points divers

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2024

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 9 juillet 2024 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2- Délibération 30-2024 : décision modificative n°2, budget assainissement

Madame le Maire rappelle que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater cette dernière afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Donc, il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15% du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 au budget assainissement telle que suit :

Chapitre 68, article 6817 (Dotations pour dépréciations)	+100€
Chapitre 11, article 61523 (Entretien des réseaux)	-100€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le virement des crédits.

3- Délibération 31-2024 : autorisant Madame le Maire à signer la convention avec l'association « les amis de l'école » dans le cadre du projet « cyclo 'lac »

Madame Coralie LÉGAUT informe le Conseil Municipal que les élèves de l'école (CM1-CM2) ont participé au mois de juin au programme « Savoir Rouler à Vélo ». Ce dernier a permis aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le projet a été co-financé entre la mairie et l'association « les amis de l'école » à hauteur de 50%. Dans ce cadre, la commune a obtenu une subvention de 450€.

La convention vise à rendre possible pour l'association la prise en charge financière des dépenses liées à l'activité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association « les amis de l'école ».

7. Point sur les commissions communales

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD

- ❖ Aménagement et sécurisation du centre bourg :

Monsieur Laurent PERRAUD présente au Conseil Municipal les différentes esquisses du projet de « l'aménagement et la sécurisation de la traversée de la RD1504 » proposées par le bureau d'étude. Il précise qu'une piste cyclable (piste cyclable des 5 lacs) et des feux intelligents seront intégrés dans le projet.

Madame le Maire souligne qu'il s'agit d'une première esquisse en attendant la prochaine rencontre avec le Département et le bureau d'étude afin de finaliser le projet. La commune est actuellement en attente des retours financiers.

❖ **Radars pédagogiques** : Monsieur Laurent PERRAUD informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir deux radars pédagogiques qui seront placés à l'entrée de Saint Jean de Chevelu côté Yenne et le second à Champrond.

❖ **Défibrillateurs** : Monsieur Laurent PERRAUD informe le Conseil que la commune achètera deux défibrillateurs qui seront installés : un à l'abri du lac et l'autre à l'école. Les emplacements exacts seront à définir ultérieurement et une formation sera proposée à l'ensemble des agents.

❖ **Toit de l'église** : une rencontre est prévue le 23 septembre à 18h30 avec l'atelier Rocco de Bonis.

➤ *Commission scolaire Madame Coralia LÉGAUT*

❖ **Travaux à l'école** : Madame Coralia LÉGAUT rappelle que pendant les vacances d'été des travaux ont été effectués par les deux agents techniques. Il s'agissait de repeindre les dessous de toit coté cantine et la cour des élémentaires.

❖ **Rentrée scolaire 2024-2025** : Mesdames Virginie GIROD et Coralia LÉGAUT se sont rendues à l'école pour la rentrée scolaire le lundi 2 septembre 2024. A cette occasion, un petit déjeuner a été offert par l'association « les amis de l'école »
Pour information, l'effectif global des élèves pour cette année scolaire est de 79 élèves répartis selon le tableau ci-après :

CYCLE I		CYCLE II		CYCLE III		EFFECTIF GLOBAL
PS	10	CP	10	CM1	4	79
MS	14	CE1	10	CM2	16	
GS	6	CE2	9			
Total	30		29		20	

❖ **Mouvement de grève** : Madame Coralia LÉGAUT informe le Conseil Municipal qu'un mouvement de grève ce jour a été suivi par deux enseignantes. Le service minimum d'accueil a été mis en place par la commune. 2 agents ont été mobilisés pour une capacité d'accueil de 24 enfants au maximum mais seulement 14 enfants ont été inscrits.

➤ *Commission Jeunesse Madame Coralia LÉGAUT*

❖ **Chantier jeunes** : il s'est déroulé du 26 août au 30 août 2024 de 8h30 à 12h30. Les jeunes ont été encadrés par le service jeunesse de la CCY et les agents techniques.
Pour information, sur 4 jeunes participants, dont une chevelane, il s'agissait d'un premier emploi pour 3 d'entre eux.

Les jeunes ont poncé et vernis les bancs et les tables (20 tables et 40 bancs) qui sont mis à disposition des habitants et des associations ainsi que les volets de la maison des associations.

Un bilan de fin de chantier a eu lieu le vendredi 30 août lors d'un pot offert par la Commune en présence des jeunes, du service jeunesse, des agents techniques et des élus. Le bilan a été positif pour tous les acteurs.

Pour rappel, une demande de subvention est en cours.

Madame le Maire a tenu à souligner l'importance de cette première expérience pour ces jeunes.

➤ Commission Finance Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal que la commission finance s'est réunie le mardi 3 septembre et qu'un prêt d'un montant de 350.000€ est envisagé afin de répondre aux différents projets.

Des organismes de prêt ont été contactés avec des rencontres en présence de Madame le Maire et Monsieur Michel CHALANSONNET.

➤ Commission Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

Monsieur Frédéric VERRON rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion de la commission est prévue le jeudi 19 septembre à 18h30.

➤ Commission Patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

❖ Restauration de la « Piéta de Monthoux » : Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la restauration de la « Piéta de Monthoux » une subvention a été accordée par l'état d'un montant de 2153€ (49.99% du montant du devis). Pour rappel, l'œuvre sera prêtée au Musée Savoisien au printemps prochain et la restauration interviendra à l'automne.

❖ Logements loués : Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la facturation des charges de chauffage à la fin de la période de chauffe, des rencontres ont été demandées par 3 locataires, avec acceptation de délais de paiement afin de régulariser ces dernières.

❖ Nettoyage citoyen prévu le samedi 5 octobre : une réunion de préparation est prévue le mercredi 25 septembre à 18h45.

❖ Maison « Reine Marie » : Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal que l'association des pêcheurs souhaite partager ce local, occupé, actuellement par l'association des chasseurs au terme d'une location précaire. Un accord de principe a été donnée à aux pêcheurs en rappelant cette précarité, la commune se réserve le droit de mettre fin à cette location à tout moment.

Madame Coralia LÉGAUT demande si un avenant au contrat est prévu ?

Monsieur Frédéric VERRON répond qu'un accord de principe écrit a été communiqué aux pêcheurs pour des besoins d'assurance et qu'un contrat sera fait prochainement.

Madame Catherine MARTHOUD demande si les chasseurs étaient informés ?

Madame le Maire précise que les pêcheurs avaient contacté les chasseurs en amont et que ces derniers sont bien entendu d'accord pour la cohabitation.

8. Points sur les commissions de la CCY

➤ Conseil Communautaire :

Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire du 9 septembre différents points ont été abordés :

- ❖ Validation des différents rapports : eau, déchets et Spanc, qui seront soumis à la validation lors du prochain Conseil Municipal.
- ❖ Une rencontre sur le terrain est prévue le 26 septembre avec Madame Laurence BOIRON, vice-présidente de la Commission Environnement à la Communauté de Communes de Yenne, afin de rechercher des solutions pour certains secteurs problématiques sur la commune.
- ❖ Convention des locaux périscolaires de Saint Jean de Chevelu : Madame le Maire précise que la convention relative à la mise à disposition de nos locaux pour ce service a été réactualisée, avec une salle supplémentaire mise à disposition pour l'accueil des enfants.

9. Points divers

- Convention SPA : Madame Catherine MARTHOUD revient sur la convention signée avec la SPA pour les chats errants. Elle souligne que les conditions de mettre en place restent compliquées. Une réflexion aura lieu d'ici la prochaine séance du Conseil Municipal sur le maintien ou la dénonciation de cette convention.
- Bibliothèque Municipale : Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal que de nouveaux livres ont été achetés pour un montant de 500€, et qu'un atelier « contes pour enfant de tous âges » sera proposé au lac le 11 septembre à partir de 16h.
- Réfèrent informatique : des ateliers numériques seront proposés à la bibliothèque l'an prochain.
- Feu d'artifice : une réunion avec l'ensemble des associations chevelanes est prévue le 12 septembre 2024 afin de programmer le feu d'artifice. Madame le maire propose qu'il soit tiré lors du trail nocturne « la Chatvoyarde », juste avant le départ des coureurs, peut être depuis le belvédère de « sur la Balme ».
- Amicale des élus : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement actuel de l'association. Après réflexion et tour de table, le Conseil Municipal a exprimé son souhait de dissoudre l'association.
- Exercice PPMS prévu le vendredi 13 septembre à 9h45 et exercice incendie le 20 septembre à 10h45. Madame Eliane DUTHEL et Monsieur Paul CLAVIER seront présents.

➤ Monsieur Michel CHALANSONNET était présent à la réunion de fermeture de poste de secours de la base de loisirs. Il informe le Conseil Municipal des remarques sur l'état actuel du ponton (quelques dalles seront à changer).

➤ Le Conseil Municipal prévu au mois de novembre est annulé.

Dates à retenir :

- ❖ 21 septembre : challenge pétanque.
- ❖ 12 octobre : repas des aînés.

La séance est levée à 21h25

Affiché le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Frédéric VERRON



Le Maire,

Virginie GIROD

